

Restructuration de la station de traitement des eaux usées de
Pont-Ezer à PLOUISY (22)

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Pièce 2 : Emplacement des ouvrages et maîtrise foncière

SAFEGE

SAFEGE
1, rue du Général de Gaulle
CS 90293
35761 SAINT GREGOIRE cedex

Agence Bretagne Pays de Loire

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version 2

02/03/2023

Virginie KERGONOU

Visa : Virginie KERGONOU

Numéro du projet : S21NBL015

Intitulé du projet : Restructuration de la station de traitement des eaux usées de Pont-Ezer à PLOUISY (22)

Intitulé du document : Autorisation environnementale / Pièce 2 : Emplacement des ouvrages et maîtrise foncière

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1	Virginie KERGONOU	Virginie KERGONOU	20/01/2023	Version provisoire initiale
2	Virginie KERGONOU	Virginie KERGONOU	02/03/2023	Version initiale

Sommaire

1.....	Localisation du projet	1
1.1	Situation de la zone de collecte	1
1.2	Situation des ouvrages de traitement.....	3
2.....	Implantation cadastrale et coordonnées	5
2.1	Station d'épuration	5
2.2	Point de rejet des eaux traitées.....	5
3.....	Maîtrise foncière des terrains	5

Tables des illustrations

Figure 1 :	Localisation de la zone de collecte du système d'assainissement de Pont-Ezer.....	1
Figure 2 :	Localisation générale de la zone du projet	2
Figure 3 :	Localisation du site du projet.....	4
Figure 4 :	Implantation cadastrale de la nouvelle station d'épuration.....	6

1 LOCALISATION DU PROJET

1.1 Situation de la zone de collecte

Le projet se situe sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération, localisé dans le Nord-Ouest du département des Cotes d'Armor et traversé par le Trieux. Il se trouve à environ 30 km au Nord-Ouest de Saint Briec et 30 km au Sud-Est de Lannion. La figure en page suivante présente la localisation générale du projet.

La station d'épuration de Pont-Ezer dessert les communes de Guingamp, Grâce, Ploumagoar, Pabu-Sud, Saint-Agathon et Plouisy. La localisation de la station d'épuration et des communes desservies est présentée sur la figure suivante.

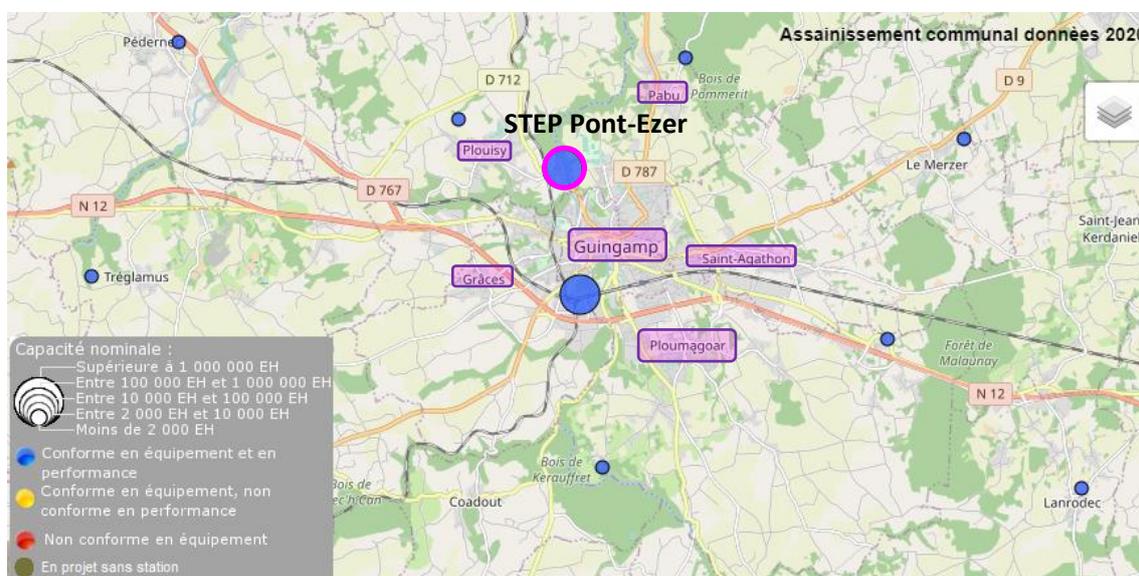


Figure 1 : Localisation de la zone de collecte du système d'assainissement de Pont-Ezer

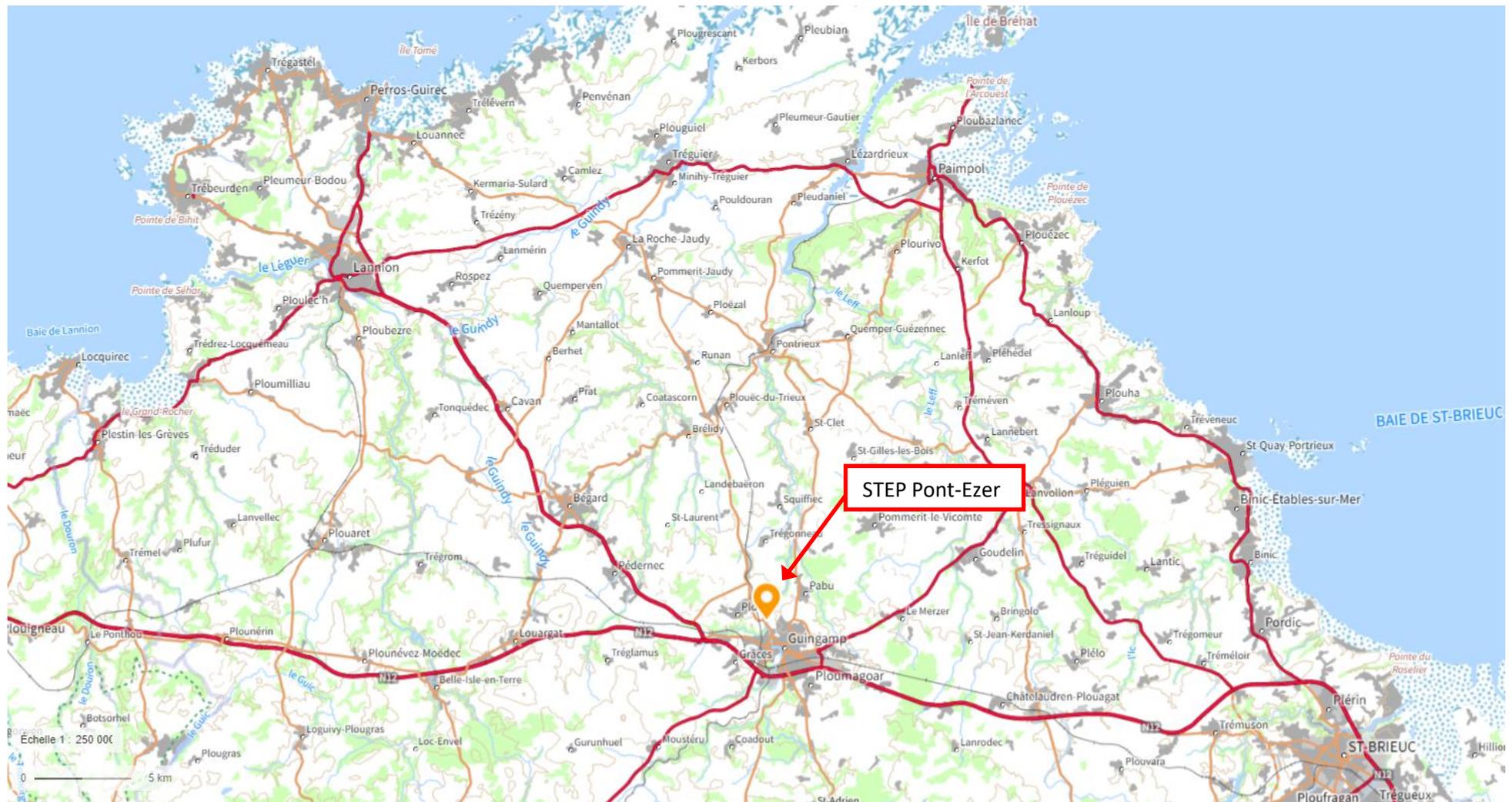


Figure 2 : Localisation générale de la zone du projet

1.2 Situation des ouvrages de traitement

La station d'épuration de Pont-Ezer est implantée sur la **commune de Plouisy**. Elle se trouve à environ 1,5 km au Nord-Ouest du centre urbain de Guingamp, en rive gauche du Trieux. Le site est accessible depuis la RD 8 (voir Figure 3 ci-après).

La zone prévue pour le projet comprend un espace dégagé sur la parcelle de la station actuelle en démolissant les ouvrages non réutilisés ainsi que la parcelle située au Nord des ouvrages permettant d'offrir une emprise supplémentaire pour l'extension de la station.

Le point de rejet sera déplacé environ 150 m en aval du rejet actuel.

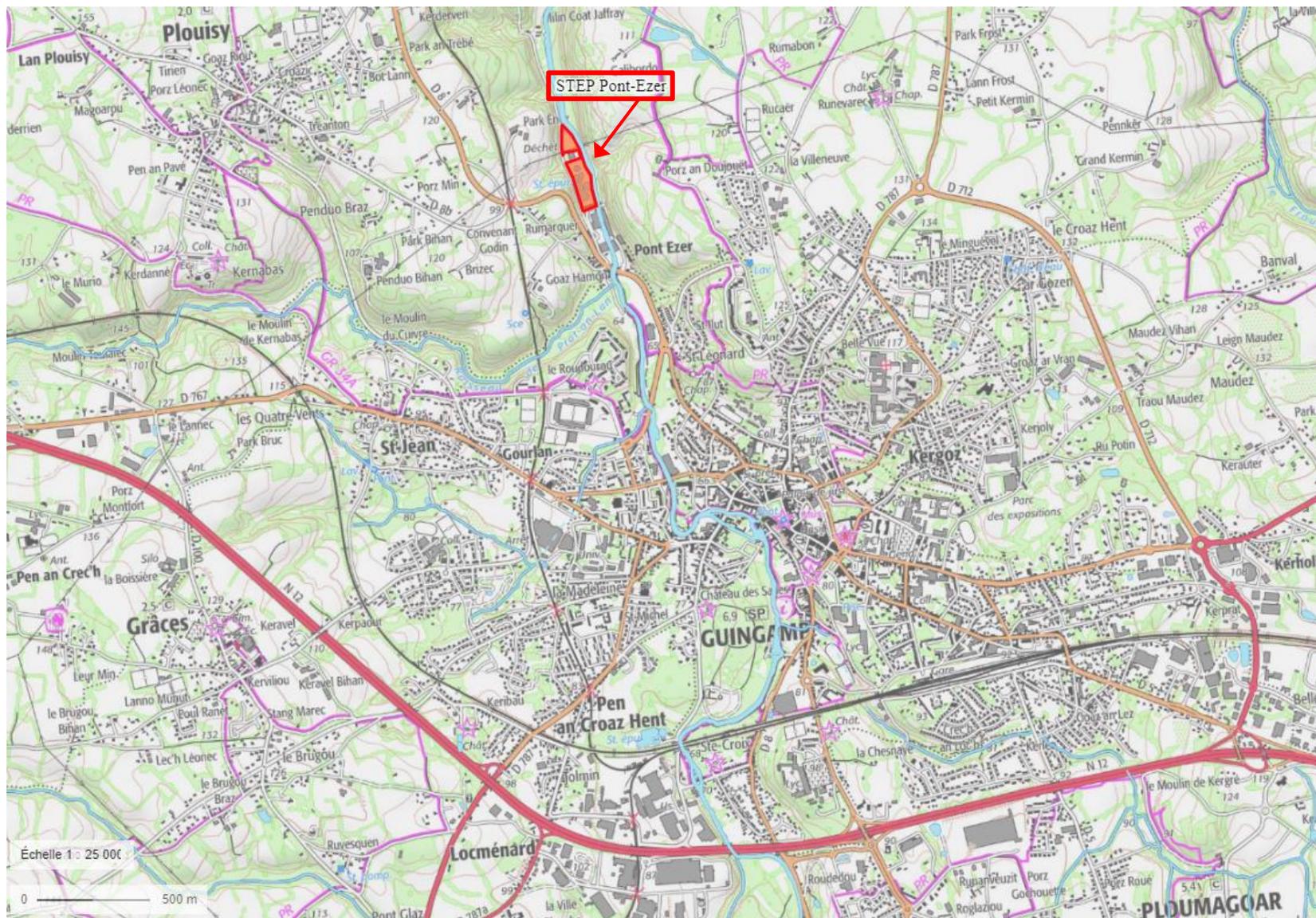


Figure 3 : Localisation du site du projet

2 IMPLANTATION CADASTRALE ET COORDONNEES

Ce paragraphe répond à l'article D.181-15-1 du code de l'environnement qui demande que le dossier d'autorisation environnementale comporte des éléments complémentaires sur la localisation de la station d'épuration et du point de rejet.

2.1 Station d'épuration

La nouvelle station d'épuration sera située sur la commune de Plouisy, en partie sur le site existant ainsi que sur un nouveau site au nord de celui-ci. Les parcelles cadastrales concernées seront les parcelles AI n°8 et 62 (cf. Figure 4). Elle se trouvera en rive gauche du Trieux.

Le site couvre une superficie d'environ 1,56 hectares.

Les coordonnées de la future station d'épuration seront les suivantes (centre de la station, coordonnées en Lambert 93 CC48) :

- X : 1 245 629 m
- Y : 7 282 216 m

2.2 Point de rejet des eaux traitées

Le rejet de la station se fera dans le Trieux comme actuellement. Toutefois, le point de rejet sera déplacé environ 150 m à l'aval du point de rejet actuel. Ses coordonnées seront les suivantes (Lambert 93 CC48) :

- X : 1 245 655 m
- Y : 7 282 286 m

Deux trop-pleins seront présents sur la future filière : sur le poste de refoulement ainsi que sur le bassin tampon en entrée de filière. Ils se rejettent par une même canalisation qui aboutira dans le Trieux au point suivant (Lambert 93 CC48) :

- X : 1 245 695 m
- Y : 7 282 165 m

3 MAITRISE FONCIERE DES TERRAINS

Les parcelles concernées par la future station d'épuration (n°8 et 62, section AI) appartiennent à Guingamp Paimpol Agglomération. La parcelle AI 61, située entre les 2 parcelles précédemment citée, sera traversée par des canalisations permettant la liaison entre les ouvrages situés sur la parcelle n°8 et ceux situés sur la parcelle n°62. La parcelle AI 61 est également propriété de Guingamp Paimpol Agglomération.

Les relevés de propriété de ces parcelles sont joints en annexe 1.

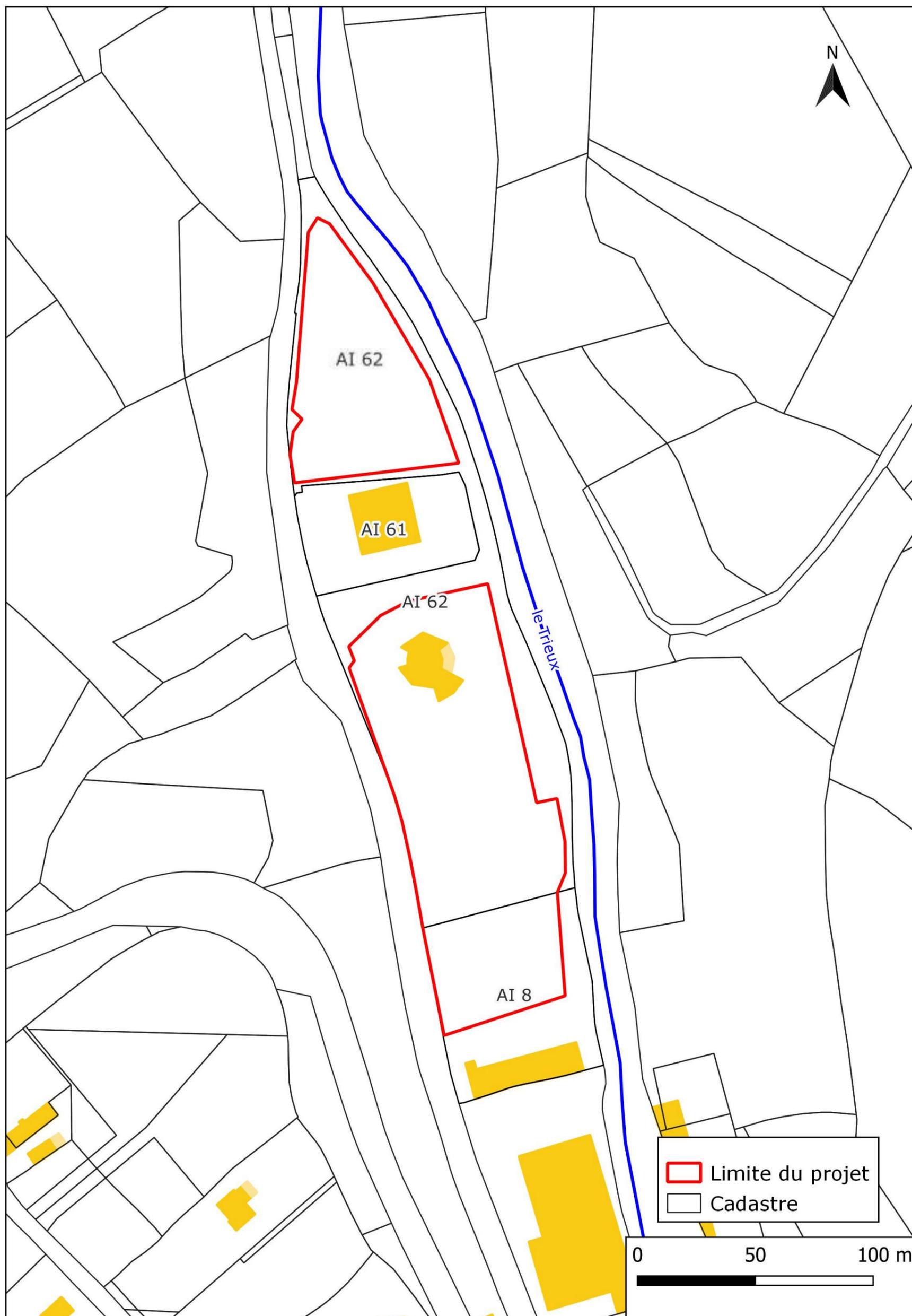


Figure 4 : Implantation cadastrale de la nouvelle station d'épuration